





Dossier de presse



Débat public " Le cancer : en parler, mieux comprendre"

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire (ARS), et la Mutualité Française Centre organisent six débats publics sur le thème : " le cancer : en parler, mieux comprendre".

En partenariat avec la Ville de Tours, la soirée théâtre-débat aura lieu mardi 6 octobre 2015 à 18 h 30 à la salle des fêtes de l'Hôtel de ville.

On estime à 355 000 le nombre de nouveaux cas de cancer en France en 2012, soit 200 000 chez l'homme et 155 000 chez la femme. En 30 ans, ce chiffre a quasiment doublé.

Depuis 2004, le cancer a pris la place des maladies cardio-vasculaires au premier rang des causes de mortalité. Il est la cause d'un décès sur trois pour les hommes et d'un décès sur quatre pour les femmes.

Un débat organisé dans le cadre de la démocratie sanitaire :

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire (ARS) et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont lancé en 2013 les débats publics afin d'accroître le rôle et l'implication des usagers et de leurs représentants, dans l'amélioration du système de santé. Après les maladies cardiovasculaires puis la santé mentale, la thématique retenue en 2015 sera celle du « vivre avec le cancer ». Celle-ci répond au nouveau plan cancer 2014-2019, présenté par François Hollande en février 2014, ayant pour objectifs de donner les mêmes chances à tous, partout en France, de guérir de cette maladie.

En 2015, la Mutualité Française Centre est missionnée par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, pour mettre en place les débats publics qui porteront sur le thème du cancer. Le service prévention et promotion de la santé de la Mutualité Française Centre répond depuis plusieurs années à des prestations sur mesure auprès de partenaires internes ou externes. Les débats publics se répartiront entre octobre et novembre 2015 dans les six chefs-lieux des départements de la Région Centre-Val de Loire.

L'objectif de la soirée est de sensibiliser la population aux cancers, de promouvoir la lutte contre la stigmatisation, de mettre au même niveau de connaissance tous les acteurs concernés, et également de contribuer à augmenter l'acceptabilité des personnes malades par la société. Cette rencontre doit permettre de participer à la "déstigmatisation" des personnes malades, tout en mettant en avant des expériences locales innovantes ou prometteuses. Elle associe les différents acteurs des secteurs mobilisés autour de la maladie du cancer, dont des personnes malades.







Le cancer : en parler, mieux comprendre

Selon l'OMS, « Le cancer est un terme général appliqué à un grand groupe de maladies qui peuvent toucher n'importe quelle partie de l'organisme. L'une de ses caractéristiques est la prolifération rapide de cellules anormales qui peuvent essaimer dans d'autres organes, formant ce qu'on appelle des métastases.».

En France, le cancer est la maladie qui fait le plus peur et une grande majorité des français jugent avoir une probabilité "importante" d'en souffrir un jour, selon un sondage réalisé par l'institut Ipsos en 2014. 57% des Français placent le cancer comme la maladie la plus à "craindre" et "qui fait le plus peur", devant la maladie d'Alzheimer (19%), et les maladies cardiovasculaires (8%).

Quelques repères clés :

- Les cancers figurent parmi les principales causes de morbidité et de mortalité dans le monde; en 2013, on comptait approximativement 14 millions de nouveaux cas et 8,2 millions de décès liés à la maladie.
- Le nombre de nouveaux cas devrait augmenter de 70% environ au cours des deux prochaines décennies.
- Chez les hommes, les 5 types de cancer les plus couramment diagnostiqués en 2013 étaient le cancer du poumon, de la prostate, du côlon et du rectum, de l'estomac et du foie.
- Chez les femmes, les 5 types de cancer les plus couramment diagnostiqués en 2013 étaient le cancer du sein, du côlon et du rectum, du col de l'utérus et de l'estomac.
- Environ 30% des décès par cancer sont dus aux cinq principaux facteurs de risque comportementaux et alimentaires: un indice élevé de masse corporelle, une faible consommation de fruits et légumes, le manque d'exercice physique, le tabagisme et la consommation d'alcool.
- Le tabagisme est le facteur de risque le plus important, entraînant dans le monde environ 20% de la mortalité par cancer et près de 70% des décès par cancer du poumon.
- Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, on impute jusqu'à 20% des décès par cancer à des infections virales, notamment par le virus de l'hépatite B, C ou le papillomavirus humain (HPV).
- Plus de 60% des nouveaux cas de cancer surviennent en Afrique, Asie, Amérique centrale et Amérique latine. Ces régions représentent 70% des décès par cancer dans le monde.
- On estime que le nombre de cas de cancer par an devrait augmenter de 14 millions en 2013 à 22 millions au cours des deux prochaines décennies.

En 2013, l'OMS a lancé son Plan d'action mondial pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 qui vise à réduire de 25% la mortalité prématurée due au cancer, aux maladies cardio-vasculaires, diabète et aux maladies respiratoires chroniques. Certaines des cibles volontaires sont plus pertinentes pour la prévention du cancer comme celle relative à la réduction de 30% de la consommation de tabac au cours de la période comprise entre 2014 et 2025.

L'OMS et le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) collaborent avec d'autres organisations des Nations Unies au sein de l'Équipe spéciale inter-organisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.





Programme de la soirée théâtre-débat :

Le débat aura lieu en soirée de 18 h 30 à 20 h 30 selon le programme prévisionnel suivant :

- 18 h 30 : Ouverture de la soirée par un représentant de la Ville de Tours
- 18 h 40 : Prise de parole par un représentant de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et par un représentant de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).
- 18 h 50 : Interprétation théâtrale par la compagnie de théâtre le Barroco
- 19 h 30 : Débat autour d'une table ronde en présence d'intervenants régionaux spécialistes du cancer (Oncologues, patients, infirmiers, psychologues, assistantes sociales)
- 20 h 15 : Clôture de la soirée par Jean-Pierre LABBE, président de la délégation départementale d'Indre-et-Loire de la Mutualité Française Centre.

En amont du débat, le public sera accueilli pour un temps d'échange et de présentation de stands de partenaires.

Le débat, organisé sous forme d'une table ronde, permettra aux personnes du grand public de poser leurs questions, et d'obtenir des éléments de réponse en présence de spécialistes du cancer.

Au cours de la soirée théâtre-débat du 5 novembre prochain, le public pourra interagir avec les spécialistes et les associations présents dans la salle. Une table ronde avec des intervenants sera précédée d'une représentation théâtrale de la compagnie Barroco. Créée en 1994 à Saint-Pierre-des-Corps, celle-ci a pour but de promouvoir le théâtre avec la création de spectacles professionnels en direction de publics variés. Cette compagnie développe également un volet de théâtre d'intervention, notamment autour de projets de prévention de la santé et présentera lors de cette soirée, trois saynètes humoristiques de 10 minutes chacune, portant sur les thématiques, de la prévention, des dépistages, de l'offre de soins, des thérapies ciblées et la vie pendant et après la maladie.

Inscription en ligne conseillée :

http://www.centre.mutualite.fr/

http://ars.centre.sante.fr/Soirees-debats-Cancer-dans-v.183100.0.html





A propos de la Mutualité Française Centre

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) est le premier mouvement social de France : plus d'une personne sur deux est mutualiste. Elle fédère la quasi-totalité des mutuelles santé. Son rôle est de représenter les mutuelles et de défendre leurs intérêts collectifs. Elle est force de proposition dans les grands dossiers du système de santé.

Au niveau régional, la Mutualité Française Centre (MFC) a pour mission de représenter le mouvement mutualiste auprès des partenaires et des instances régionales de santé. Elle représente plus de 200 mutuelles, plus de 720 000 adhérents soit près de 1,5 million de personnes protégées. Acteur de l'économie sociale et solidaire, elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé publiques locales, régionales et nationales.

La Mutualité Française Centre dispose d'un réseau d'élus militants, d'une équipe composée de salariés formés en ingénierie de projets en santé publique.

Par ailleurs, ce pôle est renforcé par les compétences techniques des 1 500 salariés des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (réseaux sanitaires, social, médico-social).

Le Service Prévention et Promotion de la Santé :

Le Service Prévention et Promotion de la Santé de la Mutualité Française Centre intervient sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Il inscrit ses programmes de promotion de la santé dans les plans régionaux de santé.

Les activités sont notamment menées dans le cadre de Priorité Santé Mutualiste et orientées par les priorités de la FNMF et les administrations régionales de santé, dont le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé du Centre.

Les financements croisent les ressources mutualistes régionales, nationales (Fonds National Prévention de la FNMF) ainsi que des ressources publiques et privées.

La Mutualité Française Centre s'est engagée depuis 2011 dans une démarche qualité tournée vers ses clients et leurs satisfactions. Le premier pas dans cette démarche fut l'utilisation du guide de l'INPES « Améliorer la qualité de vos actions en Promotion de la santé », outil reconnu et utilisé par de nombreuses Unions Régionales. Capitalisant sur cette bonne appréhension de la culture qualité par les équipes, la Mutualité Française Centre a entrepris d'obtenir une certification de ses pratiques par un organisme indépendant.

L'obtention de la certification ISO 9001 en mars 2014, accordée par SOCOTEC Certification, atteste de l'efficacité des processus mis en œuvre par la MFC. Elle démontre son aptitude à proposer des actions (formations, conférences-débats, ateliers, groupes de travail) de qualité et confirme sa volonté de recherche d'amélioration continue.

La MFC devient ainsi la première Union Régionale à obtenir un label qualité externe pour ses activités de prévention.









A propos de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Créée au 1er avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi "Hôpital Patients Santé Territoires" du 21 juillet 2009 (article 118), l'ARS Centre Val-de Loire est dirigée par un Directeur général nommé en Conseil des Ministres.

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Son champ d'intervention propose ainsi une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Elle est compétente dans le domaine de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Etablissement public autonome au niveau administratif et financier, elle assure une véritable coordination entre les services de l'Etat et ceux de l'Assurance Maladie en regroupant d'anciennes structures ou entités œuvrant dans les domaines de la santé publique et de l'organisation des soins :

- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
- les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH),
- l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM),
- le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP),
- la Mission Régionale de Santé (MRS) en totalité,

et une partie des missions de :

- la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM),
- la Direction Régionale du Service Médical (DRSM),
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- le Régime Social des Indépendants (RSI).

L'ARS Centre-Val de Loire dispose de délégations territoriales dans chacun de ses départements. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population.

L'organisation garantit la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux de la santé. Les instances de l'Agence régionale de santé, assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec les acteurs et les représentants des usagers.





A propos de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie permet aux représentants des usagers du système de santé de s'exprimer, et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

La Conférence régionale de santé et de l'autonomie rassemble :

- les collectivités territoriales,
- les usagers et les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'Agence Régionale de Santé,
- les conférences de territoires,
- les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes,
- les professionnels du système de santé,
- les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux,
- les organismes de protection sociale.

Renouvellement des membres 2014

Quatre années après sa création, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie s'est réunie le 30 septembre 2014 à Fleury-les-Aubrais (45) pour installer la conférence, élire son nouveau Président puis désigner les membres des Commissions. Lors de cette séance, Monsieur Michel Moujart a été renconduit pour 4 ans en tant que Président de la CRSA de la région Centre. La CRSA comprend une centaine de membres ayant voix délibérative et s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de guatre commissions spécialisées.

- L'assemblée plénière réunit les membres des huit collèges et les membres consultatifs.
 Elle rend un avis sur le PRS, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et médico-sociale et le rapport annuel sur le respect des droits des usagers.
- La commission permanente exerce en dehors des séances plénières l'ensemble des attributions dévolues à la Conférence. Elle est chargée de préparer l'avis rendu par la Conférence sur le plan stratégique régional de santé, de rendre un rapport annuel d'activité, de formuler un avis lorsque la consultation de la Conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées, de préparer les éléments soumis au débat public.

• Les quatres commissions spécialisées :

- la commission spécialisée de la prévention prépare un avis sur le projet régional de prévention dont elle assure le suivi et l'évaluation,
- la commission spécialisée de l'organisation des soins prépare un avis sur le projet régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire. L'ARS consulte cette commission sur les autorisations, la politique d'implantation, l'activité des professionnels de santé dans les territoires, l'aide médicale urgente et la permanence des soins, l'organisation des transports, la création des établissements publics de santé et des groupements de coopération sanitaire, la politique de contractualisation,
- o la commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médicosociaux est chargée de préparer un avis sur le projet régional de l'organisation médico-sociale, de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale, d'émettre un avis sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), de formuler toute proposition et d'élaborer un rapport d'activité tous les quatre ans,
- o la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé élabore un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliquées et respectés les droits des usagers, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.